

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASES 212 G Subvention (62 000€) au Service Intégré d'Accueil, d'Orientation Insertion 75 (SIAO Insertion 75) afin de développer des actions visant à améliorer le parcours résidentiel des ménages hébergés

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, une subvention de 62 000 € au Service Intégré d'Accueil, d'Orientation Insertion 75 (SIAO Insertion 75) afin de développer des actions visant à améliorer le parcours résidentiel des ménages hébergés ;

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017, au bénéfice du Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Service Intégré d'Accueil, d'Orientation Insertion 75 (GCSMS SIAO Insertion 75), dont le siège est situé 34 boulevard de Sébastopol, dans le 4^{ème} arrondissement de Paris afin de développer des actions visant à améliorer le parcours résidentiel des ménages hébergés à travers le recrutement d'un ETP de coordinateur (n° SIMPA 188271 et n° dossier 2017_06572).

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaire GCSMS SIAO Insertion 75 d'une convention annuelle présentée en annexe 1

du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 et les suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65- Rubrique 583 – Nature 6574 - DF 34014		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
GCSMS SIAO Insertion 75	Développement d'actions visant à améliorer le parcours résidentiel des ménages hébergés à travers le recrutement d'un ETP de coordinateur	62 000€

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO